



## **PAPIER DE DISCUSSION : « FAÇONNER LE PS DE DEMAIN – NOUS CRÉONS LES BASES ORGANISATIONNELLES DE CELUI-CI ! »**

*Le présent document est destiné aux Partis cantonaux, aux organes et aux sections du PS Suisse, en annexe à l'envoi lié au Congrès (23 mars 2021). Il sert de complément, d'explication et de base de discussion au projet de statuts ci-joint. Vous trouverez les questions clés de la consultation à la dernière page du présent document.*

### **TABLE DE MATIÈRES**

PRÉAMBULE.....	1
INTRODUCTION.....	2
OBJECTIFS DE LA RÉFORME STRUCTURELLE PROPOSÉE.....	2
LES PIERRES ANGULAIRES DE LA RÉFORME : LA TRIADE CONGRÈS – CONSEIL DU PARTI – PRÉSIDENTE.....	3
BESOINS EN RESSOURCES.....	4
CALENDRIER.....	5
QUESTIONS ADRESSÉES AUX PARTIS CANTONAUX, AUX ORGANES ET À LA JEUNESSE SOCIALISTE SUISSE.....	5

### **PRÉAMBULE**

Nous voulons amener le PS à se distancier de lui-même. Cela nécessite une stratégie politique qui va au-delà des prochaines élections. Que représente et que défend le socialisme ? Notre objectif est une vie décente pour toutes et tous, sur une planète durable. Nous voulons être la force qui façonne l'avenir. Que nos idées ne restent pas à l'état de belles et vaines paroles, mais deviennent réalité. Pour cela, nous avons besoin d'un PS qui soit prêt pour les confrontations et les défis à venir. D'un PS qui soit capable de s'affirmer et de s'imposer, dans les communes, dans les cantons et au niveau fédéral. **D'un PS qui parvienne à se distancier de lui-même.**

Pour ce renouveau, l'engagement de nos membres, de chacun-e d'entre nous, est crucial. Pour rendre possible et encourager cet engagement, nous avons besoin de structures de parti qui soient en phase avec les exigences de notre époque. La Présidente et le Comité directeur du PS Suisse vous proposent donc une révision de nos statuts.

## INTRODUCTION

**Les structures actuelles ne sont pas satisfaisantes. Elles ne permettent guère une large participation (codétermination) de la base du parti.** La répartition des compétences dans les structures actuelles (Présidence, Comité directeur, Conférence de coordination et Assemblée des délégué-e-s/Congrès) manque ici ou là de clarté. Dans les faits, de nombreuses tâches ne sont pas effectuées par l'organe qui en serait responsable officiellement statutairement parlant. Certains organes manquent d'attrait, ce qui se reflète dans la participation aux réunions.

Le constat posé s'applique en particulier au Comité directeur, qui aujourd'hui ne remplit pas ou ne peut pas remplir sa mission statutaire « d'organe de direction stratégique du parti » (statuts du PS Suisse, art. 18, al. 3). Dans les faits, c'est la Présidence qui est actuellement l'organe directeur, sur le plan tant opérationnel que stratégique. Le Comité directeur est perçu par beaucoup comme un organe qui approuve la majorité des décisions de la présidence. En termes de nombre, tant les sept membres de la Présidence que les représentant-e-s de la Jeunesse socialiste suisse et des différents organes (Femmes\* socialistes suisses, PS Migrant-e-s, PS60+) occupent une position très forte au sein du Comité directeur, avec un total de huit sièges. À l'inverse, les Partis cantonaux sont à peine représentés.

**La capacité de s'affirmer et de s'imposer de notre politique aux niveaux communal et cantonal ainsi qu'au niveau de la Confédération n'est donc pas pleinement exploitée.** La Conférence de coordination (CoCo) est un organe que nombre de président-e-s de Partis cantonaux considèrent comme une entité alibi aux pouvoirs très limités. L'échange institutionnalisé avec les Partis cantonaux et leur participation à la formulation et à la mise en œuvre de la politique au niveau national ne sont aujourd'hui garantis ni par la CoCo ni par le Comité directeur.

**Les vastes connaissances thématiques de nos membres ne sont pas assez mises à profit. Il y a un manque de discussions passionnantes au sein de notre parti. Et il y a un manque de développement et de mise en œuvre d'idées et de solutions politiques pertinentes.** Le travail thématique est largement délégué aux commissions spécialisées et seuls quelques membres du parti y ont accès, ne serait-ce qu'en raison des heures/dates de réunion (souvent pendant la session qui se déroule vers midi au Palais fédéral). Les formats existants ne permettent pas de créer une culture de discussion vivante au sein de notre parti.

## OBJECTIFS DE LA RÉFORME STRUCTURELLE PROPOSÉE

1. **Le PS doit devenir le lieu le plus bouillonnant d'idées, là où sont élaborées en commun les réponses aux questions brûlantes d'avenir.** Pour cela, nous avons besoin d'organes fonctionnels qui élaborent des contenus pertinents, en discutent et prennent des décisions à leur sujet. Les organes sont attrayants pour les participant-e-s, les discussions sont menées ouvertement et tous les « groupes » concernés au sein du parti sont représentés dans les débats décisifs. Les organes doivent également être capables d'agir rapidement tout en prenant des décisions aussi représentatives et largement soutenues que possible. Des structures simplifiées et une répartition claire des responsabilités sont destinées à accroître l'efficacité des différents organes. Avec le Conseil du parti, nous créons un organe qui discute et décide des lignes stratégiques de la politique du PS. Il remplace l'actuel Comité directeur.
2. **Le PS dans son ensemble doit être renforcé par des projets cantonaux et communaux et par une meilleure mise en réseau.** La politique dépasse depuis longtemps le cadre national. Et, inversement, la politique nationale se joue souvent dans les cantons, par exemple en matière de santé et de politique fiscale. Nous voulons accorder plus d'attention

à la politique cantonale et communale et renforcer la collaboration et les activités communes entre les différents niveaux et à l'intérieur de ceux-ci. De nombreux Partis cantonaux ont des projets passionnants qui connaissent de grands succès. D'autres régions doivent pouvoir bénéficier de ces exemples de « bonnes pratiques ». Les Partis cantonaux doivent être impliqués activement et à titre contraignant dans l'élaboration de la politique au niveau national.

3. **Le PS est le foyer politique des personnes qui veulent s'engager et travailler en faveur d'une vie décente pour toutes et tous.** Notre force réside dans nos membres. Ils nous apportent un large éventail d'intérêts, de connaissances, d'expériences et une force d'engagement qui, aujourd'hui, est souvent inutilisé. Nous voulons impliquer davantage les membres dans le travail thématique, créer des possibilités de participation à facilement accessibles, qui ne soient pas purement et simplement dominées par les parlementaires ou le Groupe socialiste aux Chambres fédérales. Pour cela, il convient d'utiliser aussi des moyens d'échange numériques qui facilitent l'accessibilité.

## **LES PIERRES ANGULAIRES DE LA RÉFORME : LA TRIADE CONGRÈS – CONSEIL DU PARTI – PRÉSIDENTE**

- **Renforcer le Congrès :** à l'avenir, le Congrès n'aura plus lieu seulement tous les deux ans, mais deux fois par an, remplaçant ainsi les Assemblées de délégué-e-s. La participation de la base s'en trouvera considérablement renforcée. En règle générale, deux Congrès d'une journée seront organisés chaque année. Tous les deux ans, l'un des deux Congrès se tiendra sous la forme d'un événement de deux jours. La définition du programme du parti et le lancement d'initiatives par le PS Suisse doivent continuer de relever de la compétence du Congrès et, donc, de la base. À cela vient s'ajouter l'adoption de résolutions importantes ou, si le calendrier le permet, le lancement de référendums.
- **Création du Conseil du parti :** le Comité directeur sous sa forme actuelle et la Conférence de coordination seront remplacés par un Conseil de parti, qui agira à la fois comme entité représentative des organes et d'autres groupes au sein du parti et comme entité représentative des Partis cantonaux. En tant que « Parlement » large et représentatif du parti, le nouveau Conseil du parti devrait impliquer à titre contraignant des organes et d'autres groupes au sein du parti, de même que les Partis cantonaux, dans la formulation stratégique de la politique.
- **Tous les Partis cantonaux sont représentés au sein du nouveau Conseil du parti.** L'actuelle Conférence de coordination, en tant qu'organe d'échange entre les Partis cantonaux au niveau opérationnel (campagnes, etc.), sera remplacée par d'autres formes de coopération. L'échange d'informations entre les secrétariats central du PS Suisse et des Partis cantonaux sera déplacé en grande partie vers l'espace numérique et les canaux électroniques.
- En plus des Partis cantonaux, des organes et de la Jeunesse socialiste suisse, les **forums**, nouvellement créés, et **commissions thématiques** devront à l'avenir être représentés au sein du Conseil du parti. En un mot : toutes les unités organisationnelles du parti où la politique est élaborée et mise en œuvre sont représentées au sein du Conseil du parti. Tous les membres du Conseil du parti doivent être des membres du PS. Les membres du Conseil du parti sont des membres des organes directeurs du Parti cantonal ou du groupe qui les délègue. À ces personnes s'ajoutent 10 membres élus librement par le Congrès du parti.

- Le Conseil du parti a sa propre **Présidence**, composée de trois membres, dans laquelle les trois régions linguistiques (D/F/I) sont en principe représentées.
- **Les réunions du Conseil du parti sont ouvertes au public.** Les points individuels confidentiels de l'ordre du jour peuvent être discutés à huis clos (questions stratégiques centrales, thèmes susceptibles de générer des conflits, dossiers en lien avec le personnel).
- **Le Conseil du parti se réunit au moins six fois par an**, soit « physiquement » (en mode présentiel), soit numériquement.
- **Le Conseil du parti est notamment chargé des tâches suivantes :**
  - Politique du parti entre deux Congrès.
  - Adoption du programme d'activités sur la base des objectifs fixés par le Congrès du parti.
  - Planification et surveillance (supervision) de la mise en œuvre de la politique du parti.
  - Coordination de la politique et des campagnes du parti aux niveaux national, cantonal et communal.
  - Le Conseil du parti prépare les dossiers destinés au Congrès du parti.
  - Il supervise le travail de la Présidence.
- La taille du nouvel organe rend aussi nécessaire une clarification des **compétences entre le Conseil du parti et le Congrès du parti**. En particulier, les recommandations de vote non contestées, les décisions sur les papiers de position et sur le soutien/lancement de référendums peuvent être transférées au Conseil du parti. Celui-ci serait également chargé de discuter et de définir la stratégie pour les élections fédérales, y compris la fixation des priorités politiques. Par conséquent, l'Assemblée des délégué-e-s devrait être supprimée en tant qu'organe surnuméraire.
- **Présidence** : certaines tâches qui, selon les statuts, relevaient jusqu'à présent de la responsabilité du Comité directeur seront transférées à la Présidence. Comme décrit ci-dessus, bon nombre de ces tâches sont, dans les faits, déjà effectuées par la Présidence. Il s'agit des tâches suivantes :
  - Vue d'ensemble du travail d'information politique, planification des campagnes politiques (statuts du PS Suisse, article 18, alinéa 3, let. c et d)
  - Négociations avec d'autres organisations politiques (let. f)
  - Réponses aux consultations du parti (let. i)
  - Soumission des requêtes aux autorités fédérales (let. j)
  - Décisions relatives à l'engagement de personnel (let. m)
  - Rédaction des cahiers des charges (let. n).

## BESOINS EN RESSOURCES

La taille du nouvel organe baptisé « Conseil du parti » requiert plus de ressources que l'actuel Comité directeur :

- Secrétariat (organisation, préparation et suivi des réunions)
- Coût des locaux
- Traduction simultanée
- Traduction de documents

Comparativement au système actuel, la tenue de deux Congrès peut également nécessiter des ressources supplémentaires. Les calculs correspondants seront effectués.

## CALENDRIER

De mi-novembre 2020 à fin janvier 2021	Discussions au sein de la Présidence, présentation d'un document de travail
5 février 2021	Discussion au sein du Comité directeur
12 février 2021	Discussion lors de la Conférence de coordination
1 <sup>er</sup> mars 2021	Première lecture du texte des statuts au sein de la Présidence
10 mars 2021	Discussion des questions ouvertes concernant la coopération des membres (commissions thématiques, forums, groupes de travail) au sein de la Présidence
15 mars 2021	Deuxième lecture du texte des statuts, décision sur l'envoi 1 du Congrès à la Présidence
19 mars 2021	Décision sur l'envoi 1 du Congrès au sein du Comité directeur
23 mars 2021	Envoi 1 aux Partis cantonaux, aux sections et aux organes/à la Jeunesse socialiste suisse
Avril/mai 2021	Tour de consultation/d'échange avec les Partis cantonaux, les organes et les autres parties prenantes du PS Suisse, réception des propositions et révision/adaptation du projet
1 <sup>er</sup> juin 2021	Expiration du délai d'envoi des requêtes 1
7 juin 2021	Décision sur l'envoi 2 du Congrès au sein de la Présidence
11 juin 2021	Décision sur l'envoi 2 du Congrès au sein du Comité directeur
15 juin 2021	Envoi 2 aux délégué-e-s inscrit-e-s
1 <sup>er</sup> juillet 2021	Date limite de dépôt des requêtes 2 (avant les vacances d'été !)
28 août 2021	Adoption de résolutions lors du Congrès du parti

## QUESTIONS ADRESSÉES AUX PARTIS CANTONAUX, AUX ORGANES ET À LA JEUNESSE SOCIALISTE SUISSE

En vue de la première phase de consultation, en avril/mai 2021, au cours de laquelle nous chercherons à établir un dialogue avec tous les Partis cantonaux, les différents organes (Femmes\* socialistes suisses, PS Migrant-e-s, PS60+) ainsi que la Jeunesse socialiste suisse, nous vous demandons de réfléchir notamment aux questions suivantes :

Questions de principe/entrée en matière : accueillez-vous favorablement la proposition de réforme des statuts ? Ou bien la proposition de la Présidence et du Comité directeur fait-elle l'objet d'une critique générale ?

Représentation

- Êtes-vous d'accord pour que chaque Parti cantonal dispose d'une voix au sein du Conseil du parti ?
- Seriez-vous favorables à ce que les grandes villes soient également représentées au sein du Conseil du parti ? Si oui, à partir de quelle taille ? Dans la négative, pour quelles raisons ?
- Doit-il y avoir des membres librement élus au Conseil du parti ? Combien ? Dans la négative, pour quelles raisons ?

- Pensez-vous qu'il y ait un sens à proposer des membres qui n'ont pas le droit de vote ? Dans la négative, lesquels bifferiez-vous ?
- Considérez-vous la taille du Conseil du parti comme appropriée ?
- Y a-t-il d'autres questions de représentation (sexe, régions linguistiques, etc.) que vous souhaiteriez aborder ?

#### Répartition des compétences

- La répartition des compétences entre la Présidence, le Conseil du parti et le Congrès du parti coule-t-elle de source ? Des changements s'imposent-ils ? Y a-t-il des compétences qui, selon vous, manquent à l'appel ou sont mal attribuées ?

#### Possibilités de participation (codétermination)

- Êtes-vous favorables à la restructuration organisationnelle des commissions spécialisées actuelles en commissions thématiques, qui serviront désormais aussi à coordonner et à mettre en œuvre la politique du PS à tous les niveaux étatiques, ainsi qu'à favoriser une participation accrue des membres de la base ?
- Êtes-vous favorables à la création de forums comme nouveau « niveau » de l'organisation interne du parti et de formation de l'opinion ?
- Vous réjouissez-vous du fait que la création sans complications de groupes de travail sur différents thèmes soit désormais aussi ancrée dans les statuts ?